

L'action

Les structures assurant la prise en charge, à leur domicile, des personnes âgées et/ou handicapées sont des acteurs essentiels de la vie économique et répondent à des problématiques de société. Renforcer l'attractivité des métiers et développer des emplois de qualité sont deux enjeux essentiels. Cela passe notamment par la **prévention des risques professionnels**, car les conditions d'exercice des métiers restent difficiles.

De 2017 à 2021, 3 clubs d'entreprises ont été proposés à des dirigeants et leurs représentants pour **progresser dans leur démarche**

de prévention des risques professionnels, avec l'appui de points de repères et de l'échange entre pairs.

Au total **22 entreprises** ont participé à l'action et se sont réunies en collectif, à quatre reprises pour chaque club. Ce document reprend les principaux points de repères apportés en séance.

La prévention des risques professionnels

- C'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour **préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail**.
- Une démarche de prévention des risques professionnels se construit en impliquant **tous les acteurs concernés** et en tenant compte des spécificités de l'entreprise (taille, moyens mobilisables, organisation, sous-traitance, cotraitance, intérim, filialisation, implantation géographique multiple, présence de tiers externes comme du public ou des clients...). *Source INRS*
- La démarche de prévention se matérialise notamment par le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**. Il recense **les risques** et prévoit **les actions** ou mesures de prévention nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des salariés. Il doit être **mis à jour tous les ans au minimum** et lors de toute évolution des conditions de travail ou en cas d'information nouvelle concernant un risque.

Les principaux risques du secteur

Les entreprises participantes ont identifié plusieurs risques auxquels peuvent être confrontés leurs salariés. Parmi eux, quatre semblent être majeurs :

- Le risque de chute,
- Le risque lié à l'activité physique et aux manutentions manuelles,
- Le risque lié aux Troubles Musculo-Squelettiques (TMS),
- Les risques psychosociaux (RPS)

Les RPS sont très prégnants dans le secteur. Ils sont pourtant peu évalués car difficiles à appréhender.

Zoom sur LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS)



« Un état de stress survient lorsqu'il y a déséquilibre entre la **perception qu'une personne a des contraintes** que lui impose son environnement et **la perception qu'elle a de ses propres ressources** pour y faire face. Bien que ces processus soient d'ordre psychologique, les effets du stress ne sont pas, eux, uniquement de même nature. Ils affectent également la santé physique, le bien-être et la productivité dans le travail » *Source : Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail*

Le rapport du Collège d'expertise sur le suivi des risques psychosociaux au travail dit « rapport Gollac », en 2011, identifie 6 facteurs ou causes de risque psychosocial.

Exigences du travail

Quantité de travail, pression temporelle, complexité du travail, équilibre vie pro-perso

Autonomie, marges de manoeuvres

Prévisibilité du travail, utilisation des compétences, participation aux changements, autonomie procédurale

Insécurité de l'emploi

Sécurité de l'emploi, du salaire, de la carrière. Soutenabilité du travail dans la durée

Rapports sociaux et relations de travail

Soutien social, violence, pilotage de l'activité, reconnaissance des efforts

Exigences émotionnelles

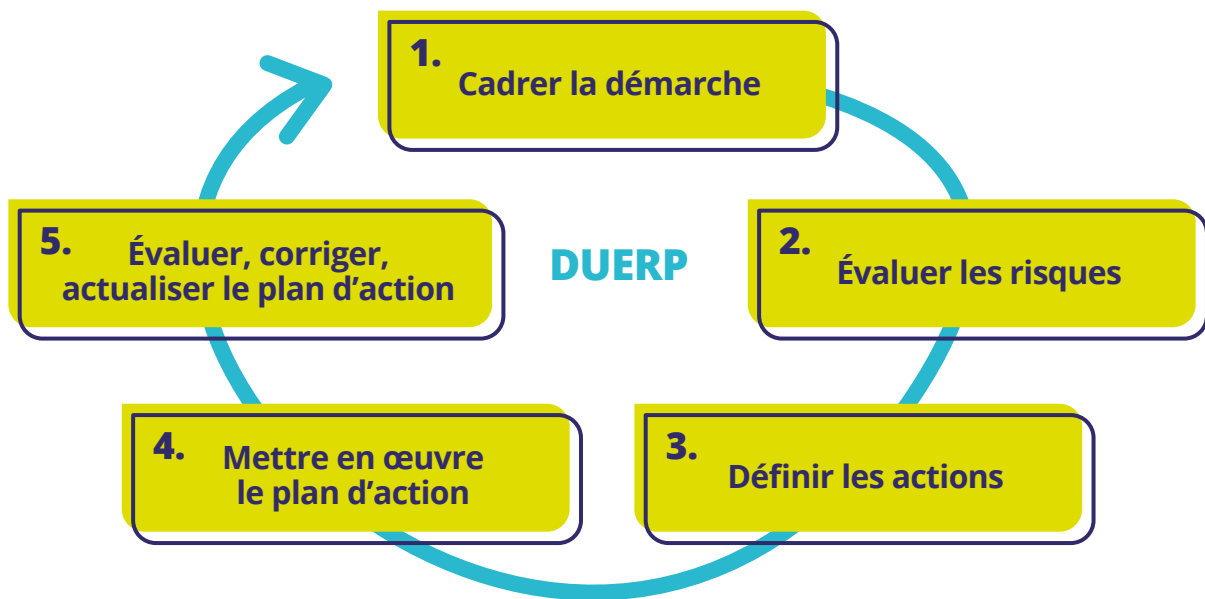
Tensions avec le public, contact avec la souffrance, peur, devoir cacher ses émotions

Conflits de valeurs

Accord du travail avec valeurs professionnelles, capacités à exercer selon les règles de l'art

La démarche de prévention

Pour repérer les risques, il est nécessaire de piloter la politique de prévention dans son entreprise mais avant tout de la structurer. Les étapes de la démarche de prévention :



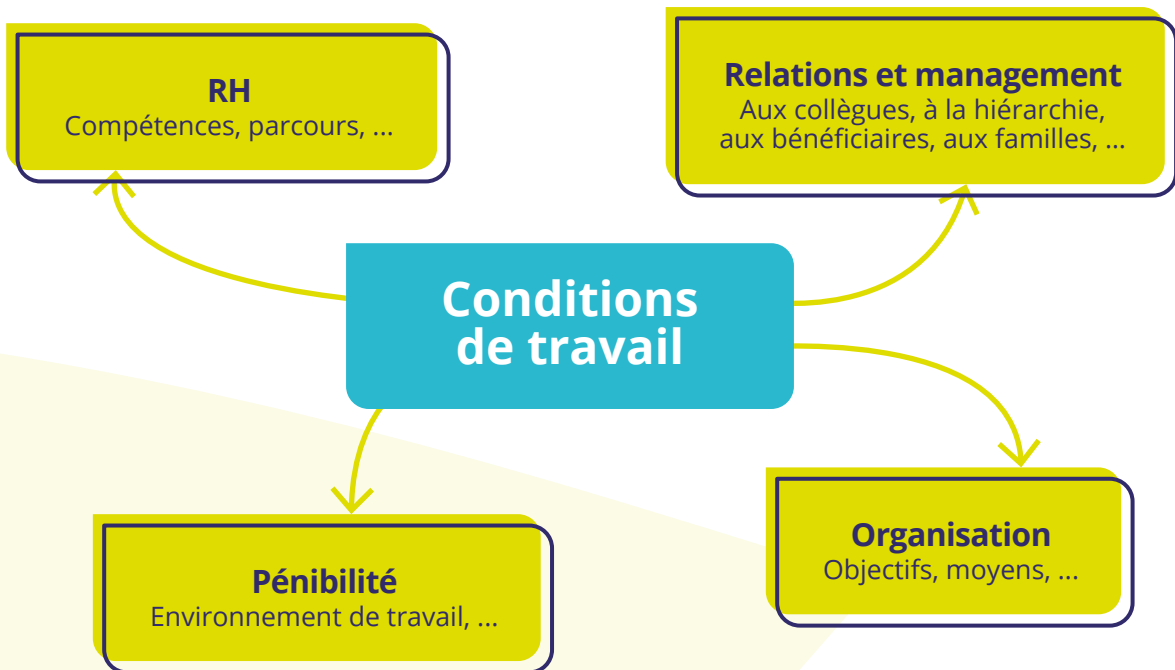
Zoom sur LES CONDITIONS DE RÉUSSITE

La démarche de prévention des risques professionnels, c'est :

- L'affaire de toutes et tous dans l'entreprise, l'adhésion du personnel est indispensable,
- Une démarche d'amélioration continue,
- Mettre à jour le DUERP, à minima tous les ans,
- Partir du « travail réel » tel que réalisé et vécu par les salariés,
- Mettre en place des « immersions » ou des « observations » sur site, pour identifier les risques,
- Se doter d'une approche globale du risque : tenir compte des risques physiques mais aussi des risques psychosociaux pour agir sur le climat social de l'entreprise,
- S'appuyer sur des retours d'expérience d'autres entreprises pour partager des bonnes pratiques,
- Faire vivre au quotidien la démarche par des actions de communication régulières.

Les actions à mettre en place

Pour réduire les risques professionnels, les actions doivent porter sur les conditions de travail. Elles sont le reflet de l'approche globale des risques (physiques mais aussi psychosociaux), et touchent plusieurs périmètres de l'organisation (technique, organisationnel, ...).



Zoom sur DES EXEMPLES D' ACTIONS

- Faire participer les salariés à la conception des plannings,
- Former aux gestes et postures dès les premiers mois de l'embauche,
- Former au handicap et ou au vieillissement, à l'utilisation de matériel médicalisé,
- Structurer les processus d'intégration (mise en place de tutorat, ...),
- Revoir le processus d'évaluation des besoins des bénéficiaires (visites, ...),
- Mettre en place les entretiens annuels et entretiens professionnels,
- Aménager les horaires d'accueil pour limiter l'interruption de tâches,
- Etc.

Le rôle de chacun

La prévention est l'affaire de tous, chacun et chacune dans ses prérogatives. La démarche de prévention, telle que décrite précédemment, ne peut se faire sans l'adhésion de toutes les parties prenantes de l'entreprise.

Les acteurs	Leurs rôles
La gouvernance Le dirigeant	<ul style="list-style-type: none"> • Impulser la démarche de prévention, • Soutenir la démarche par l'allocation d'objectifs et de moyens.
Le préventeur ou personnel identifié	<ul style="list-style-type: none"> • Structurer la démarche (identifier les étapes, personnes à associer, donner la méthode, etc), • Animer la démarche (animer les réunions, remplir le DUERP, etc).
L'encadrement de proximité (responsables de secteurs, coordinateurs, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la démarche (identifier les risques, co-construire des actions, faire des retours du terrain) • Relayer le plan d'action de prévention auprès des salariés.
Les représentants des salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Participer au suivi de la démarche, • Alimenter la démarche par des retours de terrain.
Les salariés	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à la démarche (identifier les risques, co-construire des actions, faire des retours du terrain) • Appliquer les actions mises en place.

Zoom sur LES CONDITIONS DE RÉUSSITE



La démarche de prévention des risques professionnels, menée de manière participative, est un moyen pour que chacun puisse au quotidien, s'impliquer dans la prévention.

Les bénéfices de la prévention des risques professionnels

Au-delà du respect de l'obligation légale, l'élaboration du DUERP est une opportunité pour :

- Sensibiliser les collaborateurs à la prévention en les impliquant dans la démarche,
- Mieux connaître le travail réel des salariés,
- Suivre et maîtriser les risques professionnels mais aussi les risques opérationnels et financiers,
- Maintenir les compétences de l'entreprise,
- Garantir la compétitivité en préservant les ressources humaines,
- Valoriser l'engagement de l'entreprise sur la santé et sécurité au travail auprès des salariés et clients,
- Maintenir ou renforcer la santé et la motivation des salariés,
- Maintenir l'employabilité des salariés et leur permettre de s'adapter aux évolutions du marché du travail.

Vous souhaitez écouter le témoignage de deux entreprises participantes ?

• <https://bourgognefranchecomte.aract.fr>

Les dirigeantes de **Humane Services (71)** et **BSP (71)** expliquent les actions concrètes qu'elles ont mises en place depuis leur participation au club « prévention des risques professionnels ».

Autres ressources produites par l'Aract BFC dans le cadre de l'accord cadre régional « Acteur du domicile »

ADOMIPREV

Un site internet pour accéder à une sélection de ressources sur la prévention des risques professionnels

<https://adomiprev.fr>

ADOMIPRO

Un site internet pour mettre à mal les préjugés des métiers des services à la personne

<https://adomipro.fr>



actems CONSEIL

DIAGNOSTIQUER - ACCOMPAGNER - PROFESSIONNALISER

Action pilotée par l'Aract BFC. Club n°1 animé par l'Aract. Clubs n°2 et 3 animés par le cabinet ACTEMS Conseil. Plaquette de capitalisation co-rédigée par Aract BFC et ACTEMS Conseil.

Action conduite dans le cadre de l'Accord Cadre Régional « Acteurs du domicile » et du Plan Régional Santé au Travail n°3.